

GUIDE 2025



LES 7 ERREURS QUI PEUVENT COULER VOTRE CHANTIER (ET COMMENT LES ÉVITER)

Évitez les pièges qui peuvent vous coûter un sinistre,
un redressement... voire la faillite.



Protégez vos
chantiers, vos
clients et votre
entreprise



Comprenez les
vraies obligations
légales



Faites les bons
choix de contrats
dès le départ



ALSACE
DIRIGEANT
BTP

Alsace Dirigeant BTP
est un magazine en
ligne pour les pros du
bâtiment en Alsace,
avec des conseils sur
la gestion, la sécurité
et l'assurance.



03 24 52 45 23



contact@alisterco.fr



<https://alsacedirigeant-btp.fr>

SOMMAIRE



→ INTRODUCTION	02
→ NE PAS SOUSCRIRE DE GARANTIE DÉCENNALE	03
→ PENSER QUE LA RC PRO SUFFIT	04
→ NE PAS DÉCLARER PRÉCISÉMENT SON ACTIVITÉ	05
→ ACCEPTER UN DEVIS D'ASSURANCE SANS LIRE LES EXCLUSIONS	06
→ NE PAS ADAPTER SES CONTRATS À L'ÉVOLUTION DE L'ACTIVITÉ	07
→ SE FIER UNIQUEMENT AU PRIX	08
→ NÉGLIGER LES ASSURANCES COMPLÉMENTAIRES (DOMMAGES, VÉHICULES, MATÉRIELS, ETC.)	09
→ CONCLUSION	10



INTRODUCTION



POURQUOI CE GUIDE PEUT SAUVER VOTRE ACTIVITÉ BTP ?

Dans le secteur du BTP, chaque erreur peut coûter des milliers d'euros — et parfois bien plus. Un sinistre mal couvert, une clause mal comprise, une garantie absente... et c'est tout un chantier, voire toute une entreprise, qui peut vaciller.

Pourtant, ces situations ne sont pas une fatalité. La majorité des litiges assurantiels naissent de malentendus, de mauvais conseils ou d'une méconnaissance des règles. Et les assureurs n'indemnisent que ce qui a été correctement déclaré et souscrit.



Ce guide a été conçu pour vous, dirigeants d'entreprises du bâtiment, artisans, entrepreneurs, maîtres d'œuvre. Il vous livre les 7 erreurs les plus fréquentes commises en matière d'assurance BTP, avec des conseils simples et concrets pour les éviter.

Objectif : Que vous puissiez sécuriser vos chantiers, protéger votre responsabilité, et préserver la santé financière de votre entreprise.



À lire absolument avant de signer un devis d'assurance, de lancer un nouveau chantier, ou de faire évoluer votre activité.



ALSACE
DIRIGEANT
BTP

NE PAS SOUSCRIRE DE GARANTIE DÉCENNALE



→ CE QUE BEAUCOUP IGNORENT :

La **garantie décennale** est obligatoire pour tout professionnel du bâtiment intervenant sur des ouvrages neufs ou en rénovation structurelle. Elle couvre les dommages qui compromettent la solidité de l'ouvrage ou le rendent impropre à sa destination, pendant 10 ans à compter de la réception des travaux.



Un contrat trop bon marché peut exclure **des garanties essentielles** ou proposer **des plafonds d'indemnisation dérisoires**, ce qui vous expose à de graves déconvenues en cas de sinistre.



À noter : Certains professionnels pensent à tort être couverts par leur RC Pro. Ce n'est pas le même contrat, et l'un ne remplace jamais l'autre.

→ LES CONSÉQUENCES D'UN OUBLI OU D'UN DÉFAUT D'ASSURANCE :

En cas de sinistre, vous devrez payer de votre poche tous les frais de réparation. Le maître d'ouvrage ou le promoteur peut également se retourner contre vous en justice. Sans assurance décennale, aucun chantier sérieux ne vous accordera sa confiance.

→ CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE :

Il est essentiel de vérifier que votre garantie décennale est toujours en cours de validité. Assurez-vous également que toutes vos activités déclarées sont bien couvertes par votre contrat. Si vous débutez ou si votre activité a récemment évolué, ne commencez aucun chantier sans disposer d'une attestation valide.



ALSACE
DIRIGEANT
BTP

PENSER QUE LA RC PRO SUFFIT



→ LA CONFUSION CLASSIQUE :

Beaucoup d'entreprises du BTP pensent que leur Responsabilité Civile Professionnelle (RC Pro) couvre tous les risques... y compris ceux liés à la construction. C'est faux.

La RC Pro couvre les dommages causés dans le cadre de vos prestations, mais pas les malfaçons après réception des travaux, ni les sinistres relevant de la décennale.



À noter: La RC Pro est obligatoire dans le BTP, mais elle ne protège pas vos ouvrages sur le long terme. Elle est complémentaire, pas suffisante.

→ LES RISQUES SI VOUS VOUS TROMPEZ :

Vous pouvez réaliser un chantier en pensant être couvert, mais en cas de dommage structurel, aucune indemnisation ne sera versée si votre assurance n'est pas adaptée. Vous engagez alors votre responsabilité personnelle, notamment si votre entreprise n'est pas en mesure de payer. Un sinistre non pris en charge peut également nuire gravement à votre réputation professionnelle.

→ CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE :

- Souscrivez une garantie décennale en plus de votre RC Pro.
- Vérifiez que votre RC Pro couvre aussi vos sous-traitants, si vous en avez.
- Ne signez aucun marché public ou chantier majeur sans un double socle RC Pro + Décennale.



NE PAS DÉCLARER PRÉCISÉMENT SON ACTIVITÉ



→ L'ERREUR SILENCIEUSE :

Beaucoup d'artisans choisissent un code d'activité générique à la souscription de leur décennale, pensant simplifier la démarche. Mais si l'activité réellement exercée ne correspond pas exactement à celle déclarée, l'assurance peut refuser d'indemniser un sinistre. Résultat : vous payez de votre poche, même en étant à jour de vos cotisations. Pour éviter cela, déclarez précisément chaque activité exercée sur tous vos types de chantiers.



À noter : Un simple oubli — par exemple, poser des panneaux solaires sans l'avoir mentionné — peut suffire à invalider une garantie décennale.

→ LES CONSÉQUENCES POSSIBLES :

En cas de sinistre, le contrat peut être déclaré nul, ce qui signifie que vous n'êtes tout simplement pas couvert. L'assureur peut refuser toute indemnisation, même si vous avez payé l'ensemble de vos cotisations. Votre entreprise pourrait alors devoir assumer seule les frais de réparation, voire être contrainte de fermer.

→ CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE :

Il est essentiel de passer en revue chaque activité réellement exercée sur le terrain. Dès que vous ajoutez un nouveau type de prestation, pensez à mettre à jour votre contrat. Si vous faites appel à des sous-traitants ou si vous intervenez sur plusieurs corps d'état, assurez-vous que ces éléments sont bien inclus dans votre couverture.



ALSACE
DIRIGEANT
BTP

ACCEPTER UN DEVIS SANS LIRE LES EXCLUSIONS



→ CE QUE CACHE SOUVENT UN “BON PRIX” :

Un contrat d'assurance peut paraître complet, bien rédigé et attractif... mais dissimuler dans les exclusions des clauses qui vident la garantie de sa substance. Ces exclusions sont souvent noyées dans des dizaines de pages, et peu d'entrepreneurs les lisent.

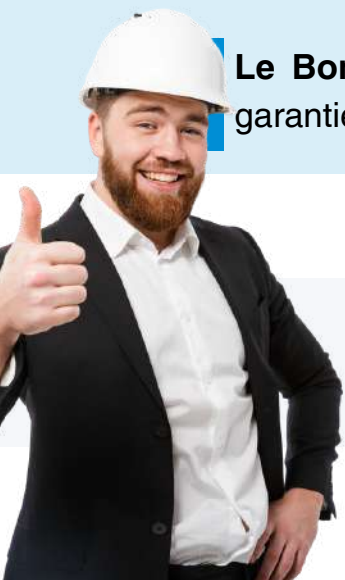


→ LE RISQUE RÉEL :

- Vous découvrez après un sinistre que votre situation est précisément exclue du contrat.
- Des exclusions peuvent concerner des types de chantiers, des matériaux, des zones géographiques...
- Même si vous êtes à jour de vos cotisations, vous n'êtes pas couvert.

→ CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE :

Il est essentiel de toujours lire en détail les exclusions de votre contrat, ou de vous faire accompagner par un expert pour bien les comprendre. Soyez particulièrement vigilant face aux assureurs qui proposent des tarifs très bas sans explication claire : un prix “agressif” cache souvent des garanties limitées. Enfin, comparez toujours les offres à garanties égales, et pas uniquement sur le prix.



Le Bon Réflexe: Demandez systématiquement un tableau synthétique des garanties et exclusions. Et si un point vous paraît flou... faites clarifier par écrit.



NE PAS ADAPTER SON CONTRAT À L'ÉVOLUTION DE L'ACTIVITÉ



→ CE QUE BEAUCOUP OUBLIENT :

Une entreprise du BTP évolue : nouveaux chantiers, nouveaux matériels, embauche de salariés, spécialisation dans un domaine, etc. Mais l'assurance reste souvent figée, comme au premier jour.

Et c'est là que les problèmes commencent...



Conseil de Pro: Un contrat qui ne suit pas l'évolution de votre activité devient un risque caché. Faites-en un levier de protection, pas un point faible.

→ LES RISQUES D'UN CONTRAT OBSOLÈTE :

- Des garanties inadaptées à votre volume d'activité réel.
- Des exclusions automatiques pour activités non déclarées.
- Une couverture trop faible en cas de sinistre majeur ou croissance rapide.



→ CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE :

Prenez le temps de faire un point sur votre assurance au moins une fois par an. Informez votre assureur de tout changement important dans votre activité : évolution du chiffre d'affaires, embauche, nouveau corps de métier ou acquisition de matériel spécifique. Si vous sous-traitez davantage ou au contraire moins qu'avant, faites-le également acter dans le contrat.



SE FIER UNIQUEMENT AU PRIX



→ L'ILLUSION DU “MOINS CHER” :

Dans le BTP, chaque euro compte, et beaucoup d'entreprises cherchent à réduire leurs charges fixes. Choisir une assurance à bas prix peut sembler une bonne idée sur le moment, mais cela cache souvent des réalités problématiques : garanties limitées, franchises très élevées, exclusions importantes. En cas de sinistre, ces failles peuvent coûter bien plus cher que les économies réalisées. Une couverture sérieuse est un investissement, pas une dépense inutile.

→ LES DANGERS D'UN CONTRAT LOW-COST :

- Une couverture insuffisante en cas de sinistre majeur.
- Des délais d'indemnisation rallongés, voire un refus.
- Une mauvaise surprise au moment critique, quand vous pensiez être protégé.



À Retenir: Une bonne assurance n'est pas un coût : c'est un investissement pour la survie de votre entreprise. Le “moins cher” peut devenir le plus cher quand le sinistre arrive.

→ CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE :

Ne vous arrêtez pas uniquement aux tarifs lorsque vous choisissez votre assurance. Comparez attentivement les garanties proposées : examinez les plafonds d'indemnisation, les montants des franchises et les délais de carence. Privilégiez un contrat qui offre un bon rapport qualité/prix, avec un interlocuteur disponible et réactif en cas de besoin.



NÉGLIGER LES ASSURANCES COMPLÉMENTAIRES



→ LA DÉCENNALE NE COUVRE PAS TOUT :

Beaucoup de professionnels pensent qu'une garantie décennale suffit à protéger leur activité. En réalité, elle ne couvre que certains dommages graves. Sans assurances complémentaires, vous restez exposé à des risques comme les vols, les accidents ou la responsabilité civile, qui peuvent coûter cher.



Exemple concret : Une inondation détruit vos matériaux stockés sur site : sans TRC ou assurance entrepôt, vous devez tout racheter à vos frais.

→ LES ZONES DE NON-COUVERTURE FRÉQUENTES :

Vol ou casse de matériel, dommages survenus pendant les travaux, accidents avec vos véhicules ou encore bris de machines : tous ces risques ne sont pas couverts par la garantie décennale. En cas d'incendie ou d'inondation sur chantier, les conséquences peuvent être lourdes. D'où l'importance de souscrire des assurances complémentaires adaptées.

→ CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE :

Selon votre activité, certaines assurances spécifiques sont indispensables. Une garantie Tous Risques Chantier (TRC), une assurance bris de machine, flotte auto ou responsabilité civile exploitation peuvent éviter de lourdes pertes. Pensez aussi à protéger vos outils de production : sans eux, pas de chiffre d'affaires.



ALSACE
DIRIGEANT
BTP

CONCLUSION



→ PROTÉGER VOTRE ENTREPRISE, C'EST DÉJÀ LA FAIRE GRANDIR

En assurance BTP, ce que vous ignorez peut vous coûter très cher.

Ce guide vous a permis d'identifier les 7 erreurs les plus fréquentes, celles qui peuvent sérieusement mettre en péril vos chantiers, vos finances... et parfois même votre activité tout entière.

Mais connaître ces pièges, c'est déjà commencer à les éviter. En tant que professionnel du bâtiment, vous ne pouvez pas vous permettre de laisser l'incertitude ou les mauvaises surprises compromettre votre travail.

Prenez les devants, posez les bonnes questions et entourez-vous des bons partenaires. Une assurance bien choisie, c'est plus qu'une protection : c'est un levier de sérénité et de pérennité pour votre entreprise.



→ LES 3 BONS RÉFLEXES À ADOPTER DÈS AUJOURD'HUI :

- **Vérifiez vos contrats actuels**, ligne par ligne, avec un regard critique.
- **Faites le point sur l'évolution de votre entreprise** : nouveaux métiers, salariés, chantiers, matériels.
- **Entourez-vous d'un expert en assurance BTP**, qui comprend vos enjeux et vous parle terrain, pas jargon.



ALSACE
DIRIGEANT
BTP



ALSACE
DIRIGEANT
BTP



03 24 52 45 23



contact@alisterco.fr



<https://alsacedirigeant-btp.fr>

Chez Alsace Dirigeant BTP, nous accompagnons chaque jour des artisans, PME et dirigeants du bâtiment pour sécuriser leurs activités, chantiers et responsabilités.